

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Nancy, le vendredi 16 décembre 2022

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle : Un budget 2023 en forme de bouclier solidaire

Les élues et les élus du Conseil départemental ont adopté jeudi 15 décembre 2022 le budget 2023 de la collectivité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à près de 900 M€.

Présenté par Chaynesse Khirouni, présidente, et Pascal Schneider, vice-président délégué aux finances « *comme un budget de combat* », il intègre plus de 50 M€ d'augmentations de dépenses obligatoires (coût de l'énergie, inflation globale, revalorisations salariales, …) et renforce des politiques publiques essentielles : protection de l'enfance, lutte contre la pauvreté, personnes âgées ou en situation de handicap.

Les investissements vont permettre, entre autres, de poursuivre la Politique collèges nouvelles générations (21M€), de rénover et d'accélérer la transition énergétique des bâtiments départementaux (17M€). L'action du Département repose sur un projet qui a fixé 5 grandes priorités : la jeunesse, les solidarités, la transition écologique, les territoires et la citoyenneté.

« Malgré le contexte troublé, le Département a la volonté de conforter les solidarités humaines et territoriales au plus près des besoins. Pour cela, nous sommes mobilisés pour défendre les libertés financières des collectivités locales, pour un bouclier tarifaire sur l'énergie, et pour la compensation financière des mesures imposées par l'Etat » a précisé la présidente, qui a rappelé que les conseils départementaux ne disposaient d'aucun levier fiscal « ce qui remet en cause le principe de libre administration des collectivités ».

Près des 2/3 des dépenses sont liées à l'action sociale dont le versement des allocations individuelles de solidarités (Revenu de solidarité active, Allocation personnalisée d'autonomie et prestation de compensation du Handicap) pour lequel le reste à charge s'élève à 106 M€ pour le Département.

« Confirmant des choix volontaristes pour demeurer garants des solidarités humaines et territoriales, ce budget voté en décembre a aussi pour but d'envoyer un signal rassurant à nos partenaires, a conclu Pascal Schneider. Il nous permet

de déployer les moyens nécessaires pour assurer les transitions, dont la transition écologique, en refusant que les plus vulnérables ne supportent encore et toujours plus les conséquences de la crise et de poursuivre la mise en œuvre des actions inscrites dans le projet départemental 2022-2028 ».

Des signes forts ont déjà été lancés en faveur de la préservation du pouvoir d'achat des familles (gel des tarifs de la restauration scolaire malgré l'inflation, prise en charge de la gratuité du transport scolaire pour les collégiens et les lycéens, reconduction du Pass Jeunes 54), de l'autonomie des jeunes les plus vulnérables avec l'inscription d'études pour créer un *revenu d'émancipation jeunes*. Les politiques habitat, appui aux territoires (communes, intercommunalités, associations), soutien aux structures d'accueil et services pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, accompagnement des allocataires du RSA complètent ce bouclier solidaire.

QUELQUES DONNÉES

- Un budget 2023 équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 900 M€.
- 763 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de près de 10 % (+63M€) par rapport au budget prévisionnel 2022, due pour l'essentiel à la conjoncture inflationniste et à des dépenses nouvelles obligatoires ;
- 100 M€ de dépenses d'investissement (hors dette), en augmentation de 10 %
- L'équilibre budgétaire 2023 intègre une augmentation des recettes de fonctionnement de 53M€, conditionnée au maintien de l'activité économique pour le reversement d'une part de TVA, et au maintien du marché de l'immobilier pour le produit des droits de mutations sur les transactions immobilières (DMTO). Le Département enregistre un autofinancement à 27M€ et son endettement reste maîtrisé.